

**Mise en garde**

**Le document ci-après reproduit les résolutions et actes de conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.**

**Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.**



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 5 juin 2017 à 19 h  
5650, rue D'Iberville, 2e étage**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement  
Madame Érika Duchesne, Conseillère du district du Vieux-Rosemont  
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard  
Monsieur Guillaume Lavoie, Conseiller du district de Marie-Victorin  
Monsieur Marc-André Gadoury, Conseiller du district d'Étienne-Desmarteau

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Josée Bédard, Directrice d'arrondissement  
Me Danielle Ruest, Secrétaire d'arrondissement  
Me Katerine Rowan, Secrétaire d'arrondissement substitut  
Madame Simone Bonenfant, Directrice des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe  
Monsieur Daniel Moreau, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
Monsieur Daniel Lafond, Directeur du développement du territoire et des études techniques  
Madame Diane Martel, Directrice des travaux publics

---

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 01

---

**CA17 26 0166**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 juin 2017**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 juin 2017, tel que livré aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité.

**CA17 26 0167**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 8 mai 2017 à 19 h**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2017.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

---

**10 - Période d'information des conseillers**

---

**10 - Période de questions du public**

**CA17 26 0168**

**Approbation d'une convention avec contribution financière avec l'organisme « Regroupement arts et culture Rosemont - Petite-Patrie » pour la réalisation d'activités culturelles sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Octroi d'une contribution financière totale de 36 750 \$ pour la période du 15 juin 2017 au 31 décembre 2019 - Autorisation d'un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers pour un montant de 5 000 \$ (RPPL17-03028-GG)**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Regroupement arts et culture Rosemont - Petite-Patrie » établissant les modalités et les conditions de versement d'une contribution, pour soutenir divers projets culturels présentés sur quatre saisons et hors les murs, que l'organisme entend réaliser sur le territoire de l'arrondissement, pour la période du 15 juin 2017 au 31 décembre 2019. Le montant inclut toutes les taxes applicables, le cas échéant;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention avec contribution financière;

D'octroyer à l'organisme, à cet effet et pour la durée de la convention, une contribution financière totale de 36 750 \$, dont 31 750 \$ provient du budget de fonctionnement;

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers, pour un montant de 5 000 \$;

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

---

Un débat s'engage.

---

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1170081002

---

**CA17 26 0169**

**Approbation d'une convention avec l'organisme « Société de développement environnemental de Rosemont » (SODER), volet Tandem, pour la réalisation de la « Fête des aînés - Unis pour le mieux-être des aînés 2017 » - Octroi d'une contribution financière totale de 5 000 \$ - Autorisation d'un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Société de développement environnemental de Rosemont » (SODER), volet Tandem, afin de le soutenir dans la préparation et la réalisation de la « Fête des aînés - Unis pour le mieux-être des aînés 2017 » au parc Molson et en cas d'intempéries, au Loggia Pélican, le 17 juin 2017;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention avec contribution financière;

D'octroyer une contribution financière de 5 000 \$ à l'organisme « Société de développement environnemental de Rosemont » (SODER), volet Tandem, pour l'année 2017;

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers;

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1170081007

---

**CA17 26 0170**

**Approbation d'une convention avec la Table locale de concertation « Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie » sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise du soutien au développement social local - Octroi d'une contribution financière totale de 29 833 \$ pour l'année 2017-2018 (RPPL17-05051-GG)**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver une convention avec la Table locale de concertation « Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie » conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention;

D'octroyer une contribution financière totale de 29 833 \$ pour l'année 2017-2018 à la Table locale de concertation « Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie »;

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1173581002

---

**CA17 26 0171**

**Approbation d'une convention avec la Table locale de concertation « Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. » sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise du soutien au développement social local - Octroi d'une contribution financière totale de 32 893 \$ pour l'année 2017-2018 (RPPL17-05050-GG)**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'approuver une convention avec la Table locale de concertation « Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. » conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention;

D'octroyer une contribution financière totale de 32 893 \$ pour l'année 2017-2018 à la Table locale de concertation « Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. »;

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1173581003

---

### **CA17 26 0172**

**Approbation d'une convention avec l'organisme « Société de développement environnemental de Rosemont inc. » (SODER) - Octroi d'une contribution financière de 2 913 \$, à même le budget de fonctionnement, pour soutenir la réalisation des « Jeux de la rue 2017 »**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Société de développement environnemental de Rosemont inc. » (SODER);

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention avec une contribution financière;

D'octroyer une contribution financière de 2 913 \$ à l'organisme « Société de développement environnemental de Rosemont inc. » (SODER), pour soutenir la réalisation des « Jeux de la rue 2017 »;

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1177050001

---

**CA17 26 0173**

**Approbation d'une convention avec contribution financière avec l'organisme « Association du jardin communautaire Basile-Patenaude » - Octroi d'une contribution financière totale de 5 000 \$ pour le projet de poulailler éducatif Basile-Patenaude - dépense au surplus de gestion affecté - divers**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'approuver la convention avec contribution financière avec l'organisme « Association du jardin communautaire Basile-Patenaude » afin de le soutenir dans la réalisation du projet de poulailler éducatif Basile-Patenaude;

D'autoriser la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, avec l'organisme responsable du projet dans le but d'établir les conditions et modalités de la tenue du projet;

D'octroyer une contribution financière de 5 000 \$ à l'organisme « Association du jardin communautaire Basile-Patenaude » pour la réalisation du projet de poulailler éducatif Basile-Patenaude;

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté divers;

De mandater l'agente de recherche en développement durable de la division des Communications de l'arrondissement pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

---

Un débat s'engage.

---

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1177219004

---

**CA17 26 0174**

**Approbation d'un protocole d'entente avec la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal (CGMPM) dans le cadre de la piétonnisation saisonnière du marché Jean-Talon - Saison 2017**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver un projet de protocole avec la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal, relatif à la piétonnisation saisonnière du marché Jean-Talon (saison 2017);

D'autoriser la secrétaire d'arrondissement à signer ledit protocole, pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

De mandater la Direction du développement du territoire et des études techniques afin d'assurer le suivi du protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1170963032

---

**CA17 26 0175**

**Autorisation d'une dépense additionnelle maximale de 50 000 \$, taxes incluses, au contrat de services professionnels accordé à « UN architecture inc. » et « Les consultants S.M. inc. » dans le cadre d'un projet de legs du 375<sup>e</sup> (contrat RPPS16-08041-OP)**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 50 000 \$, taxes incluses, au contrat de services professionnels accordé à « UN architecture inc. » et « Les consultants S.M. inc. », majorant ainsi le montant total du contrat de 125 000 \$ à 175 000 \$, taxes incluses;

De recourir à l'entente-cadre numéro 15002 avec les firmes « UN architecture inc. » et « Les consultants S.M. inc. » à cette fin (contrat numéro RPPS15-08041-OP);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce, après avoir opéré les virements budgétaires en conséquence. Cette dépense sera assumée par le Service de la concertation des arrondissements.

---

Un débat s'engage.

---

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1171663002

---

**CA17 26 0176**

**Autorisation d'une dépense totale de 84 161,70 \$, taxes incluses, et octroi d'un contrat à « Creusage RL » pour les services d'excavation pneumatique pour la réparation mineure, le remplacement de boîtiers de service d'eau et le nettoyage de boîtiers de vannes de rues pour l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie d'une durée de deux (2) ans et incluant une option de renouvellement pour l'année 2019-2020 - Appel d'offres public numéro RPPS17-02018-OP, 17-15980 (3 soumissionnaires)**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 84 161,70 \$ pour les services d'excavation pneumatique pour la réparation mineure, le remplacement de boîtiers de service d'eau et le nettoyage de boîtiers de vannes de rues, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à l'entreprise Creusage RL, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 84 161,70 \$ (taxes incluses) conformément aux documents de l'appel d'offres public (RPPS17-02018-OP, 17-15980 – 3 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1175934006

---

#### **CA17 26 0177**

**Résiliation du contrat de « Qualinet Environnement inc. » pour des travaux de nettoyage de puisards et la disposition des déchets pour 2017 - Autorisation d'une dépense totale de 252 720,09 \$, taxes incluses, et octroi d'un contrat à « ABC Environnement inc. » pour le service de nettoyage de puisards et l'élimination des déchets dans le cadre du programme triennal de nettoyage des puisards pour l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour l'année 2017 avec possibilité de renouvellement d'une année - Appel d'offres public numéro 17-15985 / RPPS17-06057-OP (1 soumissionnaire)**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

De résilier le contrat de « Qualinet Environnement inc.» conformément aux recommandations du Service de l'approvisionnement;

D'autoriser une dépense de 252 720,09 \$, taxes incluses, pour le service de nettoyage de puisards et l'élimination des déchets dans le cadre du programme triennal de nettoyage des puisards pour l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie;

D'accorder à l'entreprise « ABC Environnement inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 252 720,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 17-15985 / RPPS17-06057-OP (1 soumissionnaire);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1175934005

---



**CA17 26 0178**

**Autorisation d'une dépense au montant de 85 000 \$, taxes incluses, pour l'achat de bancs de parcs, de modules de jeux et l'achat et l'installation de bases pour les bancs en bois de frêne au surplus parcs et terrains de jeux - Autorisation d'un virement de crédits du fonds réservés - parcs et terrains de jeux**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 60 000 \$, taxes incluses, pour l'achat de bancs de parcs et de modules de jeux;

D'autoriser une dépense au montant de 25 000 \$, taxes incluses, pour l'achat et l'installation de bases pour les bancs en bois de frêne;

D'autoriser un virement de crédits du fonds réservés - parcs et terrains de jeux;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1170674003

---

**CA17 26 0179**

**Autorisation d'une dépense totale de 1 654 140,73 \$ - Octroi d'un contrat au montant de 1 476 911,36 \$, taxes incluses, à « Construction Genfor Ltée » pour la réalisation du projet de l'agrandissement et la mise aux normes de la salle de filtration du pavillon des baigneurs du parc Joseph-Paré, situé au 6525, 41<sup>e</sup> Avenue - Appel d'offres public numéro RPPA16-03014-OP (4 soumissionnaires)**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 1 654 140,73 \$, taxes incluses, pour le projet d'agrandissement et de mise aux normes de la salle de filtration du pavillon des baigneurs du parc Joseph-Paré, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

D'accorder à « Construction Genfor Ltée », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 476 911,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro RPPA16-03014-OP;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1176417002

---

**CA17 26 0180**

**Autorisation d'un protocole d'entente avec l'organisme « Société de développement commercial Promenade Masson » afin de bonifier la programmation d'activités, de compléter ou d'accomplir de nouvelles actions qui sont complémentaires à celles déjà liées par convention avec la Ville de Montréal - Octroi d'une contribution financière de 29 000 \$ pour l'année 2017 et autorisation d'un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'approuver le projet de convention entre l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et la Société de développement commercial Promenade Masson;

D'autoriser la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'autoriser le versement d'une contribution financière exceptionnelle de 29 000 \$, taxes incluses, pour l'année 2017, pour la mise en œuvre de ladite convention;

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1170963039

---

**CA17 26 0181**

**Autorisation d'un protocole d'entente avec l'organisme « Société de développement commercial Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal » afin de bonifier la programmation d'activités, de compléter ou d'accomplir de nouvelles actions qui sont complémentaires à celles déjà liées par convention avec la Ville de Montréal - Octroi d'une contribution financière de 54 000 \$ pour l'année 2017, et autorisation d'un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Société de développement commercial Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal » afin de bonifier la programmation d'activités, de compléter ou d'accomplir de nouvelles actions qui sont complémentaires à celles déjà liées par convention avec la Ville de Montréal;

D'autoriser la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'autoriser le versement d'une contribution financière exceptionnelle de 54 000 \$, taxes incluses, pour l'année 2017, pour la mise en œuvre de ladite convention;

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe de l'arrondissement;

De mandater le directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques afin d'assurer le suivi de la convention et la bonne utilisation des fonds octroyés.

Adoptée à l'unanimité.

20.14 1170963021

---

### **CA17 26 0182**

**Autorisation d'une dépense totale de 1 229 111,80 \$, taxes incluses - Octroi d'un contrat à « Salvex inc. », au montant de 1 087 005,84 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement, jeux d'eau et éclairage au parc de L'Ukraine - Appel d'offres public RPPP17-03027-OP (4 soumissionnaires), et octroi d'un contrat à « Les Consultants S.M. inc. » au montant de 61 792,16 \$, taxes incluses, pour la surveillance des travaux**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 1 229 111,80 \$ pour les travaux d'aménagement, jeux d'eau et éclairage au parc de l'Ukraine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

D'accorder à « Salvex inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 087 005,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RPPP17-03027-OP;

D'accorder à la firme « Les Consultants S.M. inc. », au montant de 61 792,16 \$, taxes incluses, le mandat pour la surveillance des travaux, conformément à l'entente cadre pour services professionnels (GDD 1171035007) et aux documents de l'appel d'offres public RPPP17-03032-OP;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adoptée à l'unanimité.

20.15 1170963038

---

**CA17 26 0183**

**Autorisation d'une dépense totale de 130 105,71 \$, taxes incluses - Approbation d'un projet de convention et octroi d'un contrat de services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie d'une valeur de 108 421,43 \$, taxes comprises, à « Expertise Sports Design LG Inc. » pour la préparation des plans et devis et surveillance des travaux du projet de transformation d'un terrain de soccer en un terrain de soccer / mini-soccer / rugby / football avec surface synthétique au parc Étienne-Desmarteau - Appel d'offres public RPPS17-01009-OP (5 soumissionnaires)**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 130 105,71 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie pour le projet de transformation d'un terrain de soccer en un terrain de soccer / mini-soccer / rugby / football avec surface synthétique au parc Étienne-Desmarteau, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

D'approuver un projet de convention par lequel « Expertise Sports Design LG Inc. », ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 108 421,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro RPPS17-01009-OP et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire. Cette dépense sera assumée entièrement par la Ville centre;

Que l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie adhère aux objectifs du Programme des équipements sportifs supralocaux et s'engage à respecter les obligations et modalités du Programme et à s'assurer de la vocation supralocale de l'équipement pour le rugby.

Adoptée à l'unanimité.

20.16 1171035004

---

**CA17 26 0184**

**Approbation d'un projet de convention et octroi d'un contrat de services professionnels d'une valeur maximale de 125 239,70 \$, taxes incluses, à « Les consultants S.M. inc. » pour des services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie - surveillance des contrats de construction et services divers pour la réalisation de travaux dans les parcs de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Appel d'offres public RPPS17-03032-OP (2 soumissionnaires)**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'accorder à « Les consultants S.M. inc. », soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat pour les services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie pour la surveillance des contrats de construction et services divers pour la réalisation de travaux dans les parcs de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour une somme de 125 239,70 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro RPPS17-03032-OP et aux documents de l'entente;

D'approuver la convention de services professionnels à cette fin;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention de services professionnels pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Adoptée à l'unanimité.

20.17 1171035007

---

#### **CA17 26 0185**

**Autorisation d'une dépense totale de 396 875,30 \$ - Octroi d'un contrat au montant de 354 352,95 \$, taxes incluses, à « 9280-3949 Québec inc. (J.B.A Le Restaurateur) », pour la réalisation de travaux de réfection des blocs de verre, maçonnerie et divers travaux à la piscine Saint-Denis, située au 7075, rue St-Hubert - Appel d'offres public RPPA17-03024-OP (5 soumissionnaires)**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 396 875,30 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection des blocs de verre, maçonnerie et divers travaux à la piscine Saint-Denis, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

D'accorder à « 9280-3949 Québec inc. (J.B.A Le Restaurateur) », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 354 352,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro RPPA17-03024-OP;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le PTI du Service de la gestion et planification immobilière de la ville centre et sera financée par le règlement d'emprunt 17-999 - Travaux de rénovation et de protection d'immeubles.

Adoptée à l'unanimité.

20.18 1171035008

---

#### **CA17 26 0186**

**Autorisation d'une dépense totale de 661 040,97 \$, taxes incluses, comprenant les frais incidents liés à la réalisation des travaux - Octroi d'un contrat à « Aménagement Côté Jardin inc. », au montant de 582 984,90 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement d'une piste de danse et électricité au parc Lafond - Appel d'offres public RPP17-01001-OP (5 soumissionnaires) - Octroi d'un contrat à la firme « Les Consultants S.M. inc. » au montant de 34 845,00 \$, taxes incluses, pour les services de surveillance de chantier**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 661 040,97 \$, taxes incluses, comprenant les frais incidents reliés à la réalisation des travaux d'une piste de danse et électricité au parc Lafond;

D'accorder à « Aménagement Côté Jardin inc. » le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 582 984,90 \$, taxes incluses, conformément aux plans et au cahier des charges préparés pour ce contrat;

D'accorder à la firme « Les Consultants S.M. inc. », au montant de 34 845,00 \$, taxes incluses, le contrat pour la surveillance des travaux, conformément à l'entente cadre pour services professionnels (GDD 1171035007) et aux documents de l'appel d'offres public RPPP17-03032-OP;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adoptée à l'unanimité.

20.19 1172913010

---

#### **CA17 26 0187**

**Autorisation d'une dépense totale de 1 161 898,68 \$, taxes incluses - Octroi d'un contrat au montant de 1 061 833,10 \$, taxes incluses, à « Construction Bau-Val Inc. » pour les travaux de réfection de chaussées et de reconstruction de trottoirs, là où requis, dans le cadre du programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR local 2017) de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Appel d'offres public RPPV17-03023-OP (5 soumissionnaires) - Autorisation d'une dépense maximale de 82 599,19 \$, taxes incluses, et octroi d'un mandat à « CIMA + S.E.N.C. » pour la surveillance (contrat RPPS17-01002-OP-2) - Autorisation d'une dépense maximale de 12 466,39 \$, taxes incluses, et octroi d'un mandat à « Les Services Exp inc. » pour le contrôle de qualité des matériaux (entente gré à gré)**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 1 161 898,68 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de chaussées et de reconstruction de trottoirs, là où requis, dans le cadre du programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR local 2017) de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'accorder le contrat à cette fin à « Construction Bau-Val inc. », plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant maximal de 1 061 833,10 \$ et selon les conditions de l'appel d'offres public numéro RPPV17-03023-OP;

D'autoriser une dépense maximale de 82 599,19 \$, taxes et contingences incluses, pour la surveillance des travaux du contrat PCPR local 2017;

D'accorder à « CIMA+ S.E.N.C. », le mandat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 82 599,19 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'entente RPPS17-01002-OP-2;

D'autoriser une dépense de 12 466,39 \$, taxes et contingences incluses, pour le contrôle de qualité des matériaux lors des travaux de construction;

D'accorder à « Les Services Exp inc. », le mandat de gré à gré à cette fin, pour une somme maximale de 12 466,39 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents soumis;

D'autoriser une dépense de 2 500 \$, taxes incluses, pour couvrir les frais incidents;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.20 1172913011

---

### CA17 26 0188

**Autorisation d'une dépense totale de 949 354,86 \$, taxes incluses - Octroi d'un contrat au montant de 797 685,25 \$, taxes incluses, à « Les constructions et pavage Jeskar inc. » pour la construction de trottoir et saillies sur l'avenue Mont-Royal Est, entre les rues Augustin-Frigon et André-Laurendeau et la rue des Ateliers entre la rue De Saint-Vallier et l'avenue De Chateaubriand et réfection de diverses ruelles - Appel d'offres public RPPV17-04048-OP (5 soumissionnaires) - Autorisation d'une dépense maximale de 103 479,80 \$, taxes incluses, et octroi d'un mandat à « CIMA+ S.E.N.C. » pour la surveillance (contrat RPPS17-01002-OP-2) - Autorisation d'une dépense maximale de 23 189,81 \$, taxes incluses, et octroi d'un mandat à « Les Services Exp inc. » pour le contrôle de qualité des matériaux (contrat 16-15511)**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 949 354,86 \$, taxes incluses, pour la construction de trottoirs et saillies sur l'avenue du Mont-Royal Est, entre les rues Augustin-Frigon et André-Laurendeau et sur la rue des Ateliers, entre la rue De Saint-Vallier et l'avenue De Chateaubriand et la réfection de diverses ruelles dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'accorder le contrat à cette fin à « Les Constructions et Pavage Jeskar inc. », plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant maximal de 797 685,25 \$ et selon les conditions de l'appel d'offres public numéro RPPV17-04048-OP;

D'autoriser une dépense maximale de 103 479,80 \$, taxes et contingences incluses, pour la surveillance des travaux du contrat RPPV17-04048-OP;

D'accorder à « CIMA+ S.E.N.C. » le mandat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 103 479,80 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'entente RPPS17-01002-OP-2;

D'autoriser une dépense de 23 189,81 \$, taxes et contingences incluses, pour le contrôle de qualité des matériaux lors des travaux de construction;

D'accorder à « Les Services Exp inc.» le mandat de gré à gré à cette fin, pour une somme maximale de 23 189,81 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents soumis;

D'autoriser une dépense de 25 000 \$, taxes incluses, pour couvrir les frais incidents;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.21 1172913012

---

**CA17 26 0189**

**Autorisation d'une dépense totale de 2 605 864,68 \$, taxes incluses - Octroi d'un contrat au montant de 2 354 289,02 \$, taxes incluses, à « DEMIX CONSTRUCTION, Une division de Groupe CRH Canada inc. » pour les travaux de reconstruction de trottoirs et de bordures, planage de la chaussée et pose d'un revêtement bitumineux, là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie - Appel d'offres public RPPV17-03044-OP (4 soumissionnaires) - Autorisation d'une dépense maximale de 200 212,29 \$, taxes incluses, et octroi d'un mandat à « Axor Experts-Conseils inc. » pour la surveillance des travaux (contrat RPPS17-01002-OP-1)**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 2 605 864,68 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs et de bordures, planage de la chaussée et pose d'un revêtement bitumineux, là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie;

D'accorder le contrat à cette fin à « DEMIX CONSTRUCTION, une division de Groupe CRH Canada inc. », plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant maximal de 2 354 289,02 \$ et selon les conditions de l'appel d'offres public RPPV17-03044-OP (4 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense maximale de 200 212,29 \$, taxes incluses, pour la surveillance des travaux du contrat de PRR 2017-1;

D'accorder à « Axor Experts-Conseils inc. », le mandat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 200 212,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'entente RPPS17-01002-OP-1;

D'autoriser une dépense de 15 000 \$ taxes incluses pour couvrir les frais incidents;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.22 1172913014

---



**CA17 26 0190**

**Approbation d'une convention avec l'organisme « Laboratoire sur l'agriculture urbaine » pour le projet pilote de garde de poules à domicile, conditionnellement à l'adoption par le comité exécutif et à l'entrée en vigueur de l'ordonnance autorisant la réalisation dudit projet**

VU la résolution CA17 26 0105 adoptée par le conseil d'arrondissement lors de sa séance ordinaire du 10 avril 2017;

ATTENDU QU'un projet d'ordonnance relatif à l'autorisation de garde de poules sur le domaine privé de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie a été soumis au comité exécutif pour adoption;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver la convention de service avec l'organisme « Laboratoire sur l'agriculture urbaine » dans le but d'établir les conditions et modalités de la tenue d'un projet pilote relatif à la garde de poules sur le domaine privé de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'autoriser la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

Le tout, conditionnellement à l'adoption par le comité exécutif et à l'entrée en vigueur de l'ordonnance autorisant la réalisation dudit projet.

Adoptée à l'unanimité.

20.23 1177219005

---

**CA17 26 0191**

**Approbation d'une entente de gré à gré avec l'organisme « Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (Canadienne) - SPCA », aux fins d'exercice du contrôle animalier sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour une période d'un an à compter du 5 juin 2017 / RPPG17-03045-GG**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver une entente de gré à gré avec l'organisme « Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (Canadienne) – SPCA », aux fins d'exercice du contrôle animalier sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour une période d'un an à compter du 5 juin 2017;

D'autoriser la secrétaire d'arrondissement à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'autoriser les dépenses découlant de cette entente à la hauteur du budget réservé pour cette activité. Le service sera facturé mensuellement et à la pièce selon les taux prévus au contrat.

Adoptée à l'unanimité.

20.24 1177135005

---

**CA17 26 0192**

**Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 30 avril 2017, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 25 mars au 28 avril 2017 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

De prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2017, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 25 mars au 28 avril 2017 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1173879009

---

**CA17 26 0193**

**Acceptation, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), de prolonger l'offre de service de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve afin de prendre en charge la gestion du contrat de service de gestion des réservations des terrains sportifs extérieurs (soccer et football) sur le territoire de Montréal-Concordia (neuf arrondissements) pour l'année 2017. Approbation d'un virement de crédits de 4 000 \$ à l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour l'année 2017**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), la prolongation de l'offre de service de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve afin de prendre en charge la gestion du contrat de service de gestion des réservations des terrains sportifs extérieurs (soccer et football) sur le territoire de Montréal-Concordia (neuf arrondissements), selon les modalités et conditions prévues au contrat, et ce, pour l'année 2017;

D'autoriser une dépense de 4 000 \$, incluant toutes les taxes, pour l'année 2017;

D'autoriser le virement de crédit à la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve qui effectuera le versement des sommes payables à la Commission sportive Montréal-Concordia inc. conformément à l'appel d'offres sur invitation no 13-13327;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1174238003

---

**CA17 26 0194**

**Édiction d'ordonnances - Programmation d'événements publics et de promotions commerciales : « Vélo Paradisio », « Fête de Saint-Antoine », « Format familial », « Fête des voisins », « Cérémonie de plantation d'arbres », « Animation de la place Shamrock », « Midis locaux de la Plaza », « Biquette à Montréal », « Triathlon du Vitrail », « Spectacle de fin d'année », « Marché d'été au parc Molson », « Activation Grande Marche - Seitgeist'17 », « Fête de la famille », « Tournoi provincial atome de St-Esprit de Rosemont », « Parcours du vélo Fruixi pour la saison 2017 », « Tournée tremplin santé », « Lettre d'amour aux arbres centenaires », « Les Préliminaires de basketball et de soccer des Jeux de la rue de Rosemont-La Petite-Patrie », « Block Party Osheaga », « Activité de prévention », « Tournée du projet LAPS », « Semaine italienne de Montréal » « Ludoparc », « Masson en fête » et « Festival MMM » et approbation d'une entente avec le Congrès national des Italo-canadiens, région Québec**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20)*, l'ordonnance numéro 2017-26-034 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8)*, l'ordonnance numéro 2017-26-035 jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3)*, l'ordonnance numéro 2017-26-036 jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3)*, l'ordonnance numéro 2017-26-037 jointe à la présente, permettant le ralentissement temporaire de la circulation selon les parcours, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (01-279, article 521)*, l'ordonnance numéro 2017-26-038 jointe à la présente, permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7)*, l'ordonnance numéro 2017-26-039 jointe à la présente, permettant de peindre, avec de la peinture soluble à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée de la rue selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'approuver l'entente entre le Congrès national des Italo-canadiens, région Québec et l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie pour la tenue de l'événement « Semaine italienne de Montréal »;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, ladite entente.

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1170081008

---

#### **CA17 26 0195**

##### **Édiction d'une ordonnance - Programme de ruelles vertes - Interdiction de la circulation des véhicules routiers pour certains accès dans cinq ruelles localisées dans l'arrondissement**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3), l'ordonnance numéro 2017-26-040, afin d'interdire la circulation des véhicules routiers pour certains accès dans cinq ruelles localisées dans l'arrondissement;

D'autoriser les modifications de la signalisation en conséquence.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1177219003

---

#### **CA17 26 0196**

##### **Édiction d'une ordonnance - Interdiction de la circulation des véhicules routiers sur la place du Marché-du-Nord (voies nord et sud) bordant le marché Jean-Talon, entre les avenues Casgrain et Henri-Julien, les jeudis, vendredis, samedis, dimanches et les jours fériés, de 11 h à 17 h, du 8 juin au 15 octobre 2017 inclusivement**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'interdire la circulation des véhicules routiers, sur la place du Marché-du-Nord (voies nord et sud) bordant le marché Jean-Talon, entre les avenues Casgrain et Henri-Julien, tous les jeudis, vendredis, samedis, dimanches et les jours fériés de 11 h à 17 h, du jeudi 8 juin 2017 au dimanche 15 octobre 2017 inclusivement, ainsi que les lundis 4 septembre et 9 octobre 2017;

D'édicter à cette fin l'ordonnance numéro 2017-26-041, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1170963031

---

**CA17 26 0197**

**Édiction d'une ordonnance, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière de stationnement (5984, modifié) exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 1460, rue Bélanger, de l'obligation de fournir six unités de stationnement - Fonds de compensation de 30 000 \$**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement* (5984, modifié), l'ordonnance numéro 2017-26-042 exemptant le propriétaire de l'immeuble situé au 1460, rue Bélanger (lot 3 792 947), de l'obligation de fournir six unités de stationnement.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1170963041

---

**CA17 26 0198**

**Édiction d'une ordonnance - Stationnement sur rue réservé aux véhicules d'autopartage - Implantation de quatre nouvelles places de stationnement sur rue réservé aux véhicules d'autopartage, à proximité de la mairie d'arrondissement, dans le secteur numéro 131 « Véhicule d'autopartage RPP »**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

De retirer, sur la rue Dandurand, entre l'avenue Louis-Hébert et la rue D'Iberville, côté nord, la zone de stationnement interdit de 8 h à 16 h, du lundi au vendredi, débarcadère seulement, bus transport adapté, sur une distance de 20,2 m, à environ 12,2 m à l'ouest de la rue D'Iberville;

De retirer, sur la rue Dandurand, entre l'avenue Louis-Hébert et la rue D'Iberville, côté nord, la réglementation de stationnement interdit de 20 h à 21 h, les lundis, du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> décembre, sur une distance de 13,4 m, à environ 34,1 m à l'ouest de la rue D'Iberville;

D'installer, sur la rue Dandurand, entre l'avenue Louis-Hébert et la rue D'Iberville, côté nord, une zone de stationnement interdit de 8 h à 16 h, du lundi au vendredi, débarcadère seulement, bus transport adapté, sur une distance de 21,9 m, à environ 12,2 m à l'ouest de la rue D'Iberville;

D'installer, sur la rue Dandurand, entre l'avenue Louis-Hébert et la rue D'Iberville, côté nord, une zone de stationnement sur rue réservé aux véhicules d'autopartage, en tout temps, sur une distance de 13,4 m, à environ 34,1 m à l'ouest de la rue D'Iberville;

De retirer, sur la rue Dandurand, entre la rue D'Iberville et la place Basile-Patenaude, côté nord, la réglementation de stationnement interdit de 10 h à 11 h, les lundis, du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> décembre, sur une distance de 37,5 m, immédiatement à l'est de la rue D'Iberville;

D'installer, sur la rue Dandurand, entre la rue D'Iberville et la place Basile-Patenaude, côté nord, une zone de stationnement sur rue réservé aux véhicules d'autopartage, en tout temps, sur une distance de 12 m, à environ 25,5 m à l'est de la rue D'Iberville;

D'autoriser les modifications de la signalisation en conséquence;

D'imputer la dépense visée selon l'information financière inscrite à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement;

D'édicter à cette fin l'ordonnance numéro 2017-26-043, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3).

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1171316005

---

#### **CA17 26 0199**

#### **Édiction d'une ordonnance - Autoriser « Fruixi de Rosemont » à prendre part à l'événement « Vélos gourmands »**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser « Fruixi de Rosemont », à titre de participant dans le cadre de l'événement « Vélos gourmands », à vendre de la nourriture et des boissons non-alcoolisées sur le domaine public;

D'édicter, à cette fin, l'ordonnance numéro 2017-26-044, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, article 8).

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1170963043

---

**CA17 26 2017-08**

**Avis de motion - Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) », afin de retirer le contingentement des débits de boissons alcooliques sur le boulevard Saint-Laurent, entre les rues Jean-Talon et Beaubien, ainsi que le contingentement des restaurants sur l'avenue Shamrock**

Le maire de l'arrondissement, Monsieur François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) », afin de retirer le contingentement des débits de boissons alcooliques sur le boulevard Saint-Laurent, entre les rues Jean-Talon et Beaubien, ainsi que le contingentement des restaurants sur l'avenue Shamrock.

40.07 1170963045

---

**CA17 26 0200**

**Adoption - Second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) », afin de consolider et de renforcer le pôle commercial et d'emplois Angus/Maisonnette et d'autoriser l'installation de bâtiments temporaires sous certaines conditions**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'adopter un second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) », afin de consolider et de renforcer le pôle commercial et d'emplois Angus/Maisonnette et d'autoriser l'installation de bâtiments temporaires sous certaines conditions;

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1170963007

---

**CA17 26 0201**

**Adoption - Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (2017) » (RCA-132-1)**

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 8 mai 2017;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (2017) » (RCA-132-1) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (2017) » (RCA-132-1), tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1177135004

---

### **CA17 26 0202**

**Approbation de plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Construction d'un bâtiment de 3 étages, afin d'y aménager 7 commerces et 40 logements, avec mezzanine, terrasse au toit et stationnement souterrain - Bâtiment situé aux 3430 à 3432, rue Masson - Demande de permis 3001243577**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant la construction d'un bâtiment de trois étages afin d'y aménager sept commerces et quarante logements, avec mezzanine, terrasse au toit et stationnement souterrain aux 3430 à 3432, rue Masson, en la Ville de Montréal;

D'approuver les plans, conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), identifiés A001, A002, A101 à A108, A131 à A134, A201 à A203, A301, A302, A401 à A403, A501, A511, A521 à A523, A701, A702, A901 et A902, excluant les aménagements intérieurs, préparés par 2Architecture, estampillés en date du 20 mars 2017 par la Direction du développement du territoire et des études techniques et accompagnant la demande de permis 3001243577, lesquels documents sont joints comme annexes au dossier;

Advenant une modification dans le choix de matériaux ou une modification négligeable à une composante architecturale, ne dénaturant pas le projet, ces dernières devront être approuvées par la Direction du développement du territoire et des études techniques.

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1170963011

---



**CA17 26 0203**

**Approbation de plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Construction d'un nouveau bâtiment de six étages hors-sol et deux niveaux de stationnement au sous-sol (phase 2A du développement) - Bâtiment situé aux 2532-2534, place Michel-Brault - Demande de permis 3001279661**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant la construction d'un nouveau bâtiment de six étages, avec stationnements souterrains et comportant au total 68 logements et 51 chambres pour le bâtiment situé aux 2532-34, place Michel-Brault, en la Ville de Montréal;

D'approuver les plans, conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), identifiés pages 13/61 à 29/61, 31/61, 32/61, 34/61, 36/61 à 41/61, 43/61 à 53/61, 58/61 et 59/61, excluant les aménagements intérieurs, préparés par Ruccolo+Faubert architectes et Version Paysage ainsi que les recommandations sur l'enveloppe du bâtiment, préparés par Stantec, pages 1/6 à 6/6 et le dessin 0001, estampillés en date du 17 mai 2017 par la Direction du développement du territoire et des études techniques et accompagnant la demande de permis 3001279661, lesquels documents sont joints comme annexes au dossier;

Advenant une modification dans le choix de matériaux ou une modification négligeable à une composante architecturale, ne dénaturant pas le projet, ces dernières devront être approuvées par la Direction du développement du territoire et des études techniques.

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1170963022

---

**CA17 26 0204**

**Approbation de plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Construction d'un bâtiment de cinq logements répartis sur trois étages - Bâtiment situé au 3655, rue Dandurand - Demande de permis 3001073213**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant la construction d'un bâtiment de trois étages comportant au total cinq logements, situé au 3655, rue Dandurand, en la Ville de Montréal;

D'approuver les plans, conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), identifiés pages 3 à 20, excluant les aménagements intérieurs, préparés par Forme Studio Architectes, estampillés en date du 18 avril 2017 par la Direction du développement du territoire et des études techniques et accompagnant la demande de permis 3001073213, lesquels documents sont joints comme annexes au dossier;

Advenant une modification dans le choix de matériaux ou une modification négligeable à une composante architecturale, ne dénaturant pas le projet, ces dernières devront être approuvées par la Direction du développement du territoire et des études techniques.

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1170963029

---

#### **CA17 26 0205**

**Approbation de plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patire (01-279) - Construction d'un bâtiment de 4 étages et sous-sol : école primaire et préscolaire - Bâtiment situé au 6529, rue Hutchison - Demande de permis 3001298948**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant la construction d'un bâtiment de quatre étages et sous-sol abritant une école primaire, secondaire et préscolaire au 6529, rue Hutchison, en la Ville de Montréal;

D'approuver les plans, conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), identifiés « Perspective proposée », A-100 à A-105, A-108, A-201, A-202 et « Panneau d'échantillons », excluant les aménagements intérieurs, préparés par Steindel+Reich Architecture, estampillés en date du 5 mai 2017 par la Direction du développement du territoire et des études techniques et accompagnant la demande de permis 3001298948, lesquels documents sont joints comme annexes au dossier;

Advenant une modification dans le choix de matériaux ou une modification négligeable à une composante architecturale, ne dénaturant pas le projet, ces dernières devront être approuvées par la Direction du développement du territoire et des études techniques.

Adoptée à l'unanimité.

40.13 1170963042

---

#### **CA17 26 0206**

**Appel d'une décision du comité de démolition relativement à la démolition du bâtiment situé au 6741, rue Saint-Urbain - Demande de permis 3001241765**

Le président du Conseil invite toute personne intéressée à prendre la parole quant à l'appel de la décision du comité de démolition relativement à la démolition du bâtiment situé au 6741, rue Saint-Urbain.

Aucun citoyen ne se manifeste.

À 22 h 05, le président du Conseil suspend la séance et les membres du Conseil se retirent de la salle pour délibérer.

À 22 h 08, la séance reprend et les membres du Conseil sont prêts à rendre leur décision.

ATTENDU que le comité de démolition a autorisé, avec conditions, la démolition du bâtiment situé au 6741, rue Saint-Urbain lors de sa séance publique tenue le 12 avril 2017;

ATTENDU qu'une demande d'appel de cette décision a été déposée en date du 1er mai 2017;

ATTENDU que le conseil d'arrondissement doit prendre une décision envers la demande d'appel, en vertu de l'article 27 de la section IX du Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA-6);

ATTENDU que le conseil d'arrondissement a pris connaissance du contenu de la demande d'appel et a tenu compte des critères applicables dans l'évaluation d'une demande de démolition;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De confirmer la décision du comité de démolition et d'autoriser la démolition du bâtiment situé au 6741, rue Saint-Urbain, aux conditions suivantes :

- une démolition sélective est demandée pour permettre la récupération d'un maximum de matériaux. À cette fin, préalablement à l'émission du permis de démolition, une stratégie de réutilisation des déchets de démolition doit être déposée;
- une garantie monétaire correspondant à 10 % de la valeur estimée des travaux de construction doit être déposée, afin d'assurer le début des travaux de démolition, dans un délai de 6 mois, et l'achèvement des travaux de construction du projet de remplacement, soit la construction d'un bâtiment, incluant le plan d'aménagement paysager, mais excluant l'aménagement des espaces intérieurs, dans un délai de 24 mois, à partir de la date d'émission du permis;
- la partie du montant de la garantie monétaire associée à la réalisation des aménagements paysagers s'élèvera à 10 000 \$ et doit être maintenue en vigueur jusqu'à la réalisation complète de l'aménagement paysager;
- de manière à tenir compte des préoccupations quant à l'utilisation projetée du sol dégagé, les plans du projet de remplacement devront, préalablement à la délivrance du permis de démolition et du permis de construction, être approuvés conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279) en ajoutant les critères suivants :
  - le projet de remplacement doit s'inspirer des immeubles voisins ayant fait l'objet d'interventions contemporaines sur ce côté de la rue Saint-Urbain, notamment en ce qui a trait au style architectural, au traitement des entrées et à la volumétrie;
  - les entrées principales doivent prendre une place plus importante dans le traitement d'ensemble de la façade;
  - les murs latéraux doivent présenter un traitement de maçonnerie ayant une qualité équivalente à celle de la façade.

Adoptée à l'unanimité.

**CA17 26 0207**

**Appel d'une décision du comité de démolition relativement à la démolition du bâtiment situé aux 139-141, avenue Beaumont - Demande de permis 3001128705**

Le président du Conseil invite toute personne intéressée à prendre la parole quant à l'appel de la décision du comité de démolition relativement à la démolition du bâtiment situé aux 139-141, avenue Beaumont.

Cinq (5) personnes se manifestent et prennent la parole.

Me Audrey St-Onge dépose de la documentation au soutien de sa présentation.

À 22 h 32, le président du Conseil suspend la séance et les membres du Conseil, accompagnés de M. Daniel Lafond, directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques, se retirent de la salle pour délibérer.

À 22 h 42, la séance reprend.

ATTENDU que le conseil d'arrondissement n'est pas en mesure de rendre une décision à ce stade-ci vu les nouveaux éléments exposés à la présente séance;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De retirer le présent dossier de l'ordre de jour et de le reporter à une séance ultérieure du conseil d'arrondissement.

---

Un débat s'engage.

---

Adoptée à l'unanimité.

40.15 1170963037

---

**CA17 26 0208**

**Stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) - Retrait ou relocalisation de zones SRRR suite à l'implantation de nouvelles saillies**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De retirer, sur la rue Jeanne-Mance, entre les rues Joseph-Tison et Saint-Zotique Ouest, côté ouest, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR), de 9 h à 23 h, sur une distance de 16 m, à environ 9,5 m au nord de la rue Saint-Zotique Ouest;

D'installer, sur la rue Jeanne-Mance, entre les rues Joseph-Tison et Saint-Zotique Ouest, côté ouest, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR), de 9 h à 23 h, sur distance de 10,5 m, à environ 15 m au nord de la rue Saint-Zotique Ouest;

De retirer, sur la rue Boyer, entre les rues Jean-Talon Est et Bélanger, côté ouest, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR), de 17 h à 23 h, sur une distance de 31,2 m, incluant une entrée charretière de 5,9 m, à environ 11,5 m au nord de la rue Bélanger;

D'installer, sur la rue Boyer, entre les rues Jean-Talon Est et Bélanger, côté ouest, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR), de 17 h à 23 h, sur une distance de 26,3 m, incluant une entrée charretière de 5,9 m, à environ 16,4 m au nord de la rue Bélanger;

De retirer, sur la rue Louis-Hémon, entre les rues Beaubien Est et de Bellechasse, côté est, une zone de stationnement interdit, livraison seulement, de 8 h à 12 h, du lundi au vendredi, sur une distance de 10,5 m, à environ 5,3 m au sud de la rue Beaubien Est;

De retirer, sur la rue Louis-Hémon, entre les rues Beaubien Est et de Bellechasse, côté est, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR), de 16 h à 23 h, sur une distance de 37,6 m, à environ 15,8 m au sud de la rue Beaubien Est;

D'installer, sur la rue Louis-Hémon, entre les rues Beaubien Est et de Bellechasse, côté est, une zone de stationnement interdit, livraison seulement, de 8 h à 12 h, du lundi au vendredi, sur une distance de 18 m, à environ 15,8 m au sud de la rue Beaubien Est;

D'installer, sur la rue Louis-Hémon, entre les rues Beaubien Est et de Bellechasse, côté est, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR), de 16 h à 23 h, sur une distance de 37 m, à environ 33,8 m au sud de la rue Beaubien Est;

De retirer, sur l'avenue Jeanne-d'Arc, entre le boulevard Saint-Joseph Est et l'avenue du Mont-Royal Est, côté est, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR), de 9 h à 23 h, sur une distance de 92,4 m, incluant une borne fontaine et 2 entrées charretières totalisant 16,6 m, à environ 4,8 m au sud du boulevard Saint-Joseph Est;

D'installer, sur l'avenue Jeanne-d'Arc, entre le boulevard Saint-Joseph Est et l'avenue du Mont-Royal Est, côté est, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR), de 9 h à 23 h, sur une distance de 94,4 m, incluant 3 entrées charretières totalisant 24,8 m, à environ 16 m au sud du boulevard Saint-Joseph Est;

De retirer, sur l'avenue d'Orléans, entre le boulevard Saint-Joseph Est et l'avenue du Mont-Royal Est, côté est, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR), de 16 h à 21 h, du lundi au vendredi, et de 9 h à 21 h, les samedis et dimanches, sur une distance de 38,7 m, à environ 9 m au sud du boulevard Saint-Joseph Est;

D'installer, sur l'avenue d'Orléans, entre le boulevard Saint-Joseph Est et l'avenue du Mont-Royal Est, côté est, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR), de 16 h à 21 h, du lundi au vendredi, et de 9 h à 21 h, les samedis et dimanches, sur une distance de 38,1 m, à environ 16 m au sud du boulevard Saint-Joseph Est;

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence;

D'imputer les dépenses visées selon les informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

**CA17 26 0209**

**Nomination de madame Véronique Bélanger, agente de recherche, à titre de secrétaire d'arrondissement substitut et fin du mandat d'un secrétaire d'arrondissement substitut**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

De nommer madame Véronique Bélanger, agente de recherche, à titre de secrétaire d'arrondissement substitut, et ce, à compter du 5 juin 2017;

De mettre fin au mandat de monsieur Arnaud Saint-Laurent en qualité de secrétaire d'arrondissement substitut.

Adoptée à l'unanimité.

51.01 1172140005

---

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 22 h43.

---

François William Croteau  
Maire d'arrondissement

---

Danielle Ruest  
Secrétaire d'arrondissement

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 juillet 2017.